



- Frais médicaux Monde entier jusqu'à 300.000 € et USA-Canada jusqu'à 1.000.000 €
- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE :

47€
/ mois

TARIF FAMILLE ACCOMPAGNANT

Cette couverture offre les services essentiels du Plan Santé. Une formule idéale pour les voyageurs "sac à dos" et "tour du monde".

Ce BON PLAN présente une réelle alternative économique pour les budgets les plus serrés.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE

**JUSQU'À 12 MOIS
RENOUVELABLE**

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR

**JEUNE, ÉTUDIANT,
LONG SÉJOUR**

DESTINATION

**MONDE ENTIER,
sauf pays exclus***

LIMITE D'ÂGE

AVANT 50 ANS

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- **Conjoint** : l'époux ou l'épouse, le concubin ou la concubine de l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.
- **Enfant** : le jeune de moins de 20 ans à charge fiscalement et vivant sous le même toit que l'Assuré principal et ce pour la durée de la garantie.

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE*

Assuré principal	Autre destination	USA et /ou Canada
Avant 35 ans	47€/mois	59 €/mois
Avant 50 ans	59€/mois	98 €/mois
Conjoint	Autre destination	USA et /ou Canada
Avant 35 ans	41€/mois	50 €/mois
Avant 50 ans	54€/mois	87 €/mois
Mon enfant	Autre destination	USA et /ou Canada
Avant 20 ans	35€/mois	45 €/mois

*Minimum de cotisation : 2 mois

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et /ou définitif de l'assuré.

ASSISTANCE SPORTS+ : 10 € par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000 € et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20 €

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à 3.000 €.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € par assuré • Franchise 15 € • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 1.000.000 € pour les USA-Canada Maximum : 300.000 € pour le reste du monde
	EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i>	Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels • Sans franchise sauf USA-Canada franchise de 30€
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Remboursement 100 % des frais réels . Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉS SUR LA BASE ET LE TAUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € • Maximum hors hospitalisation : 15.000 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i>	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500 €
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : 5.000 €
 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €